RAPPORT DE MAJORITE DE LA COMMISSION
chargée d'examiner l'objet suivant :

Postulat Elodie Lopez et consorts au nom EP - Pour des politiques adaptées aux profils des personnes toxicodépendantes en matière de prise en charge, réduction des risques et prévention

1. PREAMBULE

La minorité de la Commission est composée de Madame la Députée Joëlle Minacci, autrice du présent rapport, et de Mesdames les Députées Claire Attinger Doepper, Anna Perret et Monique Ryf ; ainsi que de Messieurs les Députés Cédric Echenard et Sébastien Kessler.

2. ARGUMENTS DE LA MINORITE DE LA COMMISSION

La minorité de la Commission défend la pertinence d'une prise en considération partielle de ce postulat. En effet, la postulante a adapté sa demande en fonction des informations amenées par Mme la Conseillère d'Etat et en réponse à la suggestion de cibler la demande sur l'émergence de la consommation de nouvelles drogues.

La minorité rappelle que le Grand Conseil est régulièrement mobilisé quant à des questions liées à la drogue ainsi qu'au deal de rue visible dans l'espace public. En parallèle, de nombreuses études ont émergé et démontré que la consommation de substances illicites au sein de la population suisse était élevée. Le Canton ayant réaffirmé sa politique des 4 piliers axée sur la prévention, la thérapie, la réduction des risques et la répression, le postulat permet d'apporter des réponses conformément à cette stratégie, en réponse aux évolutions de consommation, notamment le crack et le fentanyl qui produisent de nouvelles réalités pour les personnes consommatrices, pour les professionnel.les et dans l'espace public.

La minorité relève des mesures sont déjà mises en œuvre dans le Canton de Vaud. Les dispositifs liés aux addictions se basent sur la politique des 4 piliers et des prestations sont mises en place pour répondre aux besoins des publics cibles à différents moments de leur trajectoire. Enfin, le système d'observation est de bonne qualité.

Cela étant dit, la minorité rappelle aussi que selon la Conseillère d'Etat, le Canton fait face à de nombreux problèmes avec, entre autres : la recrudescence des problèmes de drogues liées à une grande partie de la surproduction mondiale de cocaïne ; l'émergence de nouvelles drogues de synthèse, ou encore les réseaux de distribution performants qui sont soutenus par une demande qui ne se tarit pas. L'arrivée de produits dévastateurs du point de vue de la conduite addictive pose ainsi des problèmes sanitaires et sociaux, mais également de sécurité publique – ce qui peut engendrer un sentiment d'insécurité pour certaines personnes. L'Etat tente dès lors d'améliorer le dispositif pour les consommateurs de crack.

Dans ce contexte, et tenant compte du fait que l'Etat travaille à l'amélioration du dispositif pour les consommateurs de crack, les discussions de commissions orientent le postulat vers un état des lieux de ce qui est mis en place, anticipé et développé par rapport aux nouvelles substances émergentes. Il s'agirait également de développer les pistes pour adapter les prestations à l'évolution des profils, connaître les limites du système existant, ou encore proposer des bases de réflexion à l'attention du Grand Conseil. Faire évoluer le dispositif des 4 piliers en fonction de la situation actuelle constitue en effet un véritable enjeu. Le postulat, ciblé sur l'émergence des nouvelles substances apportera des informations, un état des lieux, des réflexions et des pistes extrêmement utiles pour le Grand conseil mais aussi tous les acteurs, notamment professionnels, concernés par la mise en œuvre de la politique des 4 piliers.

3. RECOMMANDATION(S) DE VOTE(S)

La minorité de la Commission recommande au Grand Conseil d'accepter la prise en considération partielle du postulat avec la correction suivante :

« A travers le postulat, les soussigné.e.s invitent le Conseil d'Etat à présenter les mesures en matière de politiques de prise en charge, de réduction des risques et de prévention adaptées aux nouveaux profils de toxicodépendances identifiés par le Canton en regard de l'arrivée, entre autres, du crack et du fentanyl. »

Lausanne, le 25 août 2026.

La rapporteuse :
(Signé) Joëlle Minacci